

**RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT**

**OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement pour la plateforme des services et de l'aide à domicile**

Depuis novembre 2013, la plateforme des services et de l'aide à domicile intervient sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais.

Elle agit sur 3 grands axes :

- un axe intermédiation des services : faciliter l'accès simplifié à une offre de services adaptée et de qualité par la mise en place d'un numéro d'appel téléphonique unique
- un axe intermédiation emploi : favoriser la rencontre entre demande et offre d'emploi
- un axe intermédiation formation : qualifier et professionnaliser les salariés et demandeurs d'emplois.

A ce jour, le CCAS de Châtelleraut ainsi que la coopérative ACEASCOPE sont adhérents à la plateforme, et une entreprise du territoire, "Quiétude services", sera référencée en décembre.

Par ailleurs, la fédération ADMR, après de longs mois d'échanges en interne, a décidé d'adhérer également pour fin 2014. Ainsi sur la CAPC, 7 structures sont concernées par cette adhésion.

Des échanges réguliers et de qualité existent entre plusieurs structures de la CAPC qui utilisent les services de la plateforme, notamment sur la partie recrutement, sans pour autant avoir encore passé le pas de l'adhésion.

Outre le développement des services et les résultats enregistrés, attirer de nouveaux adhérents est la priorité des premiers mois de 2015.

Bilan des actions 2014 :

- sur l'axe services, la plateforme a reçu 186 appels de personnes résidant dans la CAPC (soit 27% des appels du département) et 46 missions ont été transmises à des organismes.
- sur l'axe emploi, la plateforme a réalisé 72 informations collectives, 34 entretiens individuels et 11 intervenants ont été recrutés.
- sur l'axe formation, mise à disposition d'une information actualisée avec l'ensemble des formations existantes, en lien avec le secteur des services à la personne de la région Poitou Charentes, mise en place d'un catalogue de formation avec une programmation de 7 sessions pour 7 thématiques programmées dans la CAPC.

D'autres actions ont été développées au cours de l'année 2014 :

- accessibilité à une centrale d'achat
- veille professionnelle
- cafés plateforme (information sur la loi de sécurisation professionnelle et mise en relation avec les structures d'insertion)
- prévention des risques professionnels
- favoriser la mixité dans les services à la personne
- sensibilisation à la RSE (responsabilité sociale des entreprises)

De plus, en décembre, la plateforme a organisé une journée départementale à destination des professionnels des services à la personne.

Cette journée, se voulait un lieu d'échanges et de réflexion dans le secteur d'activité des services à la personne, qui progresse depuis 10 ans.

Quatre temps ont rythmé la journée :

- la présentation de l'évolution quantitative et qualitative du secteur des services à la personne dans le département de la Vienne,

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

## Délibération du bureau prise par délégation

du 15 décembre 2014

n °1

page 2/2

- un regard sur les politiques publiques ("silver" économie, loi sur l'autonomie)
- une présentation de démarches innovantes dans le secteur des services à la personne,
- des tables rondes.

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 3 alinéa I.1.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence de développement économique,

**VU** la délibération n° 2 du conseil de communauté du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**CONSIDERANT** l'importance de continuer à soutenir le développement des actions de la plateforme dans le territoire de la CAPC,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 8 500 € au CIR-SP (centre d'information et de ressources des services à la personne) pour la mise en oeuvre de la Plateforme sur la CAPC (dont 1 000 € consacrés à l'organisation de la journée départementale sur les services à la personne du 2 décembre 2014), conformément au plan de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Achats	8 600 €	Grand Poitiers	55 000 €
Services extérieurs	13 700 €	Etat (Accord GPECT)	23 000 €
Autres services extérieurs	42 500 €	Région Poitou-Charentes	7 000 €
Salaires ( 4 personnes)	142 200 €	Fonds Social Européen	80 000 €
Dotation au fonds de roulement	13 500 €	Cotisations des organismes	12 000 €
		Conseil Général	8 000 €
		Cnasea	20 000 €
		Investissement bénévole des OSP	7 000 €
		CAPC	8 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>220 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>220 500 €</b>

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la mise en oeuvre de cette plateforme.

La dépense sera imputée à la ligne budgétaire 90.10/6574/4300

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 18/12/2014

Publié au siège de la CAPC, le 17/12/2014

n° 10258

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER